



Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
Reçu en préfecture le 02/02/2026  
Publié le  
ID : 001-210101739-20260130-2026\_024\_DEC-DE

Berger-Levrault

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Achat d'une machine à café destinée à la clientèle du nouveau cinéma municipal (1.1)**

Service : Cinéma (BG)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, déléguant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** le budget 2026,

**VU** le devis n° C001053000044 du 12 décembre 2025 émis par LA TORREFACTION DU LEMAN annexé,

**CONSIDÉRANT** que la signature avec la société LA TORREFACTION DU LEMAN du devis relatif à la fourniture et l'installation d'une machine à café destinée à la clientèle du nouveau cinéma municipal, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

⊕ **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 4 199.91€HT, soit 5 039.90€TTC.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 30 janvier 2026  
Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 02 février 2026, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 02 février 2026.